

COMMUNIQUÉ DE PRESSE — Pour diffusion immédiate

La CADD annonce le départ de son directeur général, Denis Côté

Québec, le 12 janvier 2026—La Corporation des assureurs directs de dommages (CADD) annonce aujourd’hui le départ de son directeur général, M. Denis Côté. M. Côté occupait ce poste depuis 2016 et a grandement contribué à faire rayonner la CADD et ses membres au sein de l’écosystème de l’assurance de dommages au Québec.

« Au nom du conseil d’administration et de l’ensemble des membres, je remercie chaleureusement Denis Côté pour son leadership, sa rigueur et l’ampleur du travail accompli depuis son arrivée en poste. Son apport a été déterminant pour bâtir la réputation de la CADD et camper la corporation comme un acteur incontournable de l’industrie de l’assurance au Québec. Denis a notamment réalisé un travail de représentation remarquable dans le cadre du projet de loi 141 visant à encadrer la vente par Internet, en plus de contribuer de manière rigoureuse et pragmatique à de nombreuses autres consultations des régulateurs. Denis a joué un rôle essentiel afin de renforcer notre présence auprès des parties prenantes de l’industrie, entre autres sur les dossiers de la pénurie de la main-d’œuvre et la charge de conformité. Nous sommes très reconnaissants de sa contribution au cours des dix dernières années », a déclaré M. David Fortier, président du conseil d’administration de la CADD et vice-président, Ventes directes et fidélisation chez Beneva.

Appel de candidatures

La CADD confirme par ailleurs avoir amorcé un processus de recrutement afin de pourvoir le poste de direction générale. D’ici à la nomination d’une nouvelle personne titulaire, le conseil d’administration sera responsable de la continuité des activités et des opérations. Les personnes intéressées à soumettre leur candidature sont invitées à communiquer directement avec Sophie Quevillon à sophie@panachetalent.com.

À propos de la CADD

Créée en 1991, la CADD regroupe 11 assureurs directs de dommages actifs au Québec et représente plus de 68 % du volume de vente d’assurance de dommages des particuliers au Québec. Elle a pour mission de soutenir et de faire rayonner ses membres, notamment auprès des intervenants politiques, réglementaires et socioéconomiques, et de promouvoir les avantages du modèle de distribution en assurance directe au bénéfice des consommateurs.

Renseignements :

Pour toute information additionnelle, merci d’écrire à secretariat@cadd.ca